



## Détournement de fond

Par **Ricaud46**, le **10/07/2022** à **20:19**

Bonjour, mon patron, a découvert mon détournement il y a 4 mois..

Ça fait 11 ans que je travail chez lui..

J'ai détourné sur environ les 4 dernières années... Pas de grosse sommes...

Il est remonté jusqu'à 10 ans en arrière, et me dit qu'il y en a pour 50000 euros, or c'est faux, mais aucune preuve des 2 côtés..

J'ai avouer le détournement, mais pas sur la totalité de la durée..

Il m'a demandé de lui remboursé 30 % de la somme, plus la tva qui va avec..

A se jour, je lui ai donné 20000 euros....

Qu'elle sont les risques maintenant pour moi ?

Car des qu'il y a un problème entre nous, il me fait du chantage avec ça...

Il n'a pas porté plainte...

Merci

Par **amajuris**, le **11/07/2022** à **11:24**

bonjour,

vous ne devez pas céder au chantage car cela n'aura plus de fin.

si cela ne convient pas à votre patron, il pourra toujours déposer une plainte contre vous.

vous pouvez consulter un avocat pénaliste.

salutations